

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un Mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme GRANGEOT Christelle, Maire,

**Étaient présents :**

Mmes GRANGEOT Christelle – CHEVRIER Joëlle - SADAK Marie-France - GIRAUD- JACQUIQUIGNON Clémence –ALLEGRE Cyrielle – VAUDAIN Angélique – ROULET- LHOPITAL Sophie

&

Mrs MEYER Constant – JOSSERAND Philippe - BONNARD Daniel – PARRAVANO Christian – ROULET MICHEL - BALDUCCI Jean-Pierre

Absents :

Absents excusés : Mrs ALPHANT Florent – DUCLAUD Sébastien

Pouvoir à : Mr ALPHANT Florent à Mr ROULET Michel  
Mr DUCLAUD Sébastien à Mme ALLEGRE Cyrielle

#### Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h35

Madame SADAK Marie-France est nommée secrétaire.

Le compte-rendu de séance du 9 Février 2022 est adopté.

### 1 – COMMISSION ENVIRONNEMENT :

#### Validation du Plan de Gestion de l'E.N.S. pour la période 2022/2031 : délibération

Monsieur JOSSERAND Philippe, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'après une année 2021 consacrée à l'étude du dossier du plan de gestion de l'ENS, le plan de gestion de l'ENS doit être validé par le conseil municipal ; ce plan s'étale sur dix ans. L'ensemble du plan occupe cent trois pages, très long à présenter, Monsieur Jossierand a donc fait la synthèse suivante.

Quatre objectifs majeurs sont visés :

- A Conserver le système bocager, prairies, pelouses, arbres isolés, mares en bon état.
- B Maintenir des boisements diversifiés et matures favorables à la biodiversité.
- C Accueillir un large public pour le sensibiliser à l'environnement, aux rôles et intérêts du site.
- D Gouverner efficacement le site.

Pour atteindre ces quatre objectifs, trente-sept fiches opérations ont été rédigées. Huit fiches visent l'objectif A, quinze concourront à atteindre l'objectif B, cinq contribueront à réaliser l'objectif C, enfin neuf fiches viseront l'objectif D.

Ces fiches opération sont répétitives à des fréquences adaptées à la bonne gestion du site tant d'un point de vue Communal que Départemental. Elles se présentent toutes sous un même format d'une

page sur laquelle nous trouvons le N° de la fiche, son titre, le contexte la description, le matériel, l'indicateur de réalisation, la localisation, la programmation, la surface concernée, la date de planification la durée, les opérateurs potentiels, le coût, et une photo d'illustration.

Le plan sur dix ans représente une estimation de dépenses de 80 475 €, financée à 89 % par le département, restera à charge pour la commune une dépense annuelle d'environ 1 000 €.

Le Conseil doit se prononcer sur l'adoption du plan qui s'inscrit dans le contexte actuel et en fonction des connaissances du moment. Il est bien évident qu'il pourra s'adapter en fonction des événements des dix années à venir, dont nous ne pouvons pas anticiper la connaissance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération du Plan de Gestion est en cours de signature au Conseil Départemental de l'Isère pour l'inscription du site de la Salette au réseau E.N.S. ainsi que la convention d'intégration.

Les grandes lignes du Plan de Gestion et du programme d'actions sur dix ans pour la période 2022/2031, ayant été présentées ci-dessus, Madame Le Maire propose de valider celui-ci :

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** le Plan de Gestion tel qu'exposé ci-dessus, et s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions sur dix ans et à solliciter chaque année l'aide du Département pour les actions de l'année,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au Budget Primitif,
- **CHARGE** Madame Le Maire de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

*Délibération 08/2022*

### 2 – GESTION DU PERSONNEL :

#### Proposition d'avancement de grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe : délibération

Madame Le Maire rappelle que la Commune de Bellegarde-Poussieu travaille avec le Centre de Gestion de l'Isère concernant le personnel communal sur le plan des carrières et autres.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 Avril 2008 sur laquelle l'assemblée délibérante avait fixé le Taux de 100 % pour tous les grades, suite à la proposition du Centre de Gestion en date du 11 Avril 2008.

Madame Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé, par ce même Centre de Gestion pour l'année 2022 une procédure d'avancement de grade par ancienneté de catégorie C pour un poste, indiqué comme suit :

Grade d'origine : Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Grade d'avancement : Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Cet avancement de grade prend effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, effet rétroactif.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE**, à l'unanimité des votants, la proposition d'avancement de grade pour l'année 2022 pour un agent comme nommée ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire de procéder à la création de ce nouveau grade à la date indiquée ci-dessus, et à la suppression du grade d'origine,
- **CHARGE** Madame Le Maire de transmettre la dite délibération au Centre de Gestion de l'Isère,

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 09/2022*

Proposition d'avancement de grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe : délibération

Madame Le Maire rappelle que la Commune de Bellegarde-Poussieu travaille avec le Centre de Gestion de l'Isère concernant le personnel communal sur le plan des carrières et autres.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 Avril 2008 sur laquelle l'assemblée délibérante avait fixé le Taux de 100 % pour tous les grades, suite à la proposition du Centre de Gestion en date du 11 Avril 2008.

Madame Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé, par ce même Centre de Gestion pour l'année 2022 une procédure d'avancement de grade par ancienneté de catégorie C pour un poste, indiqué comme suit :

Grade d'origine : Adjoint Technique Territorial

Grade d'avancement : Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Cet avancement de grade prend effet au 23 Août 2022.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE**, à l'unanimité des votants, la proposition d'avancement de grade pour l'année 2022 pour un agent comme nommée ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire de procéder à la création de ce nouveau grade à la date indiquée ci-dessus, et à la suppression du grade d'origine,
- **CHARGE** Madame Le Maire de transmettre la dite délibération au Centre de Gestion de l'Isère,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 10/2022*

**3 – COMMISSION FINANCES :**

Avant au bail du salon de coiffure – révision du loyer : délibération

Cette délibération est ajournée car Mme BUISSON Delphine a annoncé à Madame Le Maire qu'elle cessait son activité.

Attribution du marché de mission de programmation architecturale dans le cadre du redéploiement des équipements en centre village : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents échanges concernant le souhait de rénovation de la Salle du Foyer Rural.

Rappelons le contexte : les villageois sont très attachés à cet équipement public structurant du centre-village. La Salle du Foyer Rural a été édifiée par certains des villageois, dans les années 1950. Il reste un lieu festif et convivial, très utilisé. De plus, de nouveaux besoins pour la mairie et pour la médiathèque ont été identifiés. Ainsi, les élus en charge de ce dossier, accompagnés du CAUE et de l'AGEDEN, souhaitent bénéficier de l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire en programmation pour le redéploiement des équipements afin de les aider à :

- cerner leur projet à l'échelle des équipements précités,
- avoir une vision du projet à engager à court, moyen et long terme, dans le temps et dans l'espace.

L'étude de programmation doit permettre aux élus et aux parties prenantes de bénéficier de plusieurs scénarii de redéploiement des usages identifiant la priorisation et la nature des opérations à engager, le tout, basé sur des éléments pré-chiffrés.

La réflexion porte prioritairement sur les équipements du centre-village : la Salle du Foyer Rural et la Mairie, ainsi que les espaces publics associés.

La médiathèque, aujourd'hui localisée dans l'école, nécessite des surfaces supplémentaires et un accès différencié de celui de l'école pour une ouverture en dehors des temps scolaires. Cet élément de programme est à intégrer à l'étude.

La consultation a été effectuée ; sur les réponses des candidats, seul un candidat était disponible pour effectuer cette mission de programmation architecturale dans le cadre du redéploiement des équipements en centre village.

L'ensemble des membres du groupement retenu et s'engageant sur la base de l'offre du groupement est :

- Monsieur SERAUDIE Christophe, Architecte (Mandataire) pour la programmation architecturale, le montage d'opérations, assistance à maîtrise d'ouvrage, concertation.
- Madame PIN Géraldine, Urbaniste, pour la programmation urbaine, montage d'opérations, assistance à maîtrise d'ouvrage, concertation,
- SARL IDE DE PROJET, économie de la construction.

Le montant de la prestation s'établit à hauteur de 21 700 euros (vingt et un mille sept cents euros) hors taxes, soit 23 240 euros (vingt-trois mille deux cent quarante euros) toutes taxes comprises, réparti comme suit

Architecte :	14 000 euros H.T.
Urbaniste :	5 600 euros H.T.
IDE DE PROJET	2 100 euros H.T.

Madame Le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider la candidature des membres du groupement conjoint, et de valider le montant de cette prestation par la signature de l'acte d'engagement avec Monsieur SERAUDIE Christophe, Mandataire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** la candidature des membres du groupement conjoint précités,
- **VALIDE** le montant réparti de la prestation nommée ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer l'acte d'engagement joint à ladite délibération avec Monsieur SERAUDIE Christophe,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 11/2022.*

Pour rappel, une réunion publique est programmée le Mercredi 13 Avril 2022 à 18h30 à la Salle du Foyer Rural concernant ce projet initialement focalisé sur la rénovation de la Salle du Foyer Rural, et qui a pris une dimension plus globale. En effet, plusieurs questions se posent sur la Salle du Foyer Rural et son devenir, sur l'emplacement de la médiathèque ainsi que les modifications de la mairie qui aujourd'hui n'est plus adaptée.

Les habitants qui souhaitent participer à ce projet doivent s'inscrire avant le 11 Avril prochain dans la Commission Foyer.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après réception du renouvellement de contrat de prestations concernant la fourrière animale, une délibération est à prendre :

#### Renouvellement de contrat de prestations globales Fourrière Animale / Groupe SACPA : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 Novembre 2018 n° 2018/78 par laquelle la Commune actait les prestations de services en matière de fourrière du GROUPE SACPA.

Pour rappel :

La société SACPA implantée depuis de nombreuses années dans votre département est la solution pour toutes les communes confrontées à la divagation animale.

Que cela soit pour la récupération des animaux perdus, blessés, dangereux, décédés sur la voie publique, ou pour l'accueil des animaux dans nos locaux, la SACPA intervient **24h/24h et 7 jours sur 7** dans un délai de 2 heures et de 1 heure maximum en cas d'urgence et dégage toute responsabilité du maire dès l'appel d'intervention de capture.

La proposition de contrat est :

Relative à la capture, au ramassage, au transport des animaux divagants, blessés, dangereux ou décédés sur la voie publique et leur accueil en centre animalier durant les délais légaux de garde,

Tous les animaux récupérés sur la voie publique sont hébergés dans notre pôle animalier (Fourrière) de RENAGE/38 placé sous le contrôle de nos vétérinaires sanitaires et des services de la DDPP de L'ISERE.

#### Des outils de traçabilité novateurs

Le groupe SACPA met à disposition de ses clients, un logiciel contrôlé par les services ministériels compétents (Ministère de l'agriculture), permettant en temps réel d'obtenir la traçabilité totale des missions confiées (type et heure d'intervention, requérant, photo et devenir de l'animal... etc.).

#### Des prestations professionnelles

Leader national implanté dans votre département depuis 1996, le groupe SACPA apporte toutes les réponses aux problèmes animaliers auxquels vous êtes confrontés.

#### Un code déontologique et une charte éthique unique

Toutes les missions sont réalisées dans le strict respect de l'animal et de son bien-être.

Madame Le Maire propose de réengager cette prestation de services, pour un forfait annuel de 970,83 Euros H.T (soit 0.966 H.T. par habitant x 1005 (population légale totale).

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACTE** le renouvellement de prestations de services en matière de fourrière,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le marché de prestations de services avec le Groupe SACPA,
- **ACCEPTTE** le forfait annuel de la prestation telle qu'indiqué ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 12/2022*

#### Adhésion à l'Association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI) : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association des Femmes Elues de l'Isère est une association pluraliste de mise en réseau d'élues de toutes les collectivités et assemblées nationales de l'Isère.

Cette association

- Vise à faciliter l'exercice des missions des élus par une information sociale, politique, civique,
- Organise l'échange d'expériences acquises dans la gestion des collectivités et la conduite des assemblées, sans considération d'appartenance politique,
- Défend la parité femme/homme et promeut la place et l'image des femmes au sein des assemblées élues et dans les politiques publiques.

L'AFEI propose un tarif de cotisation en fonction du nombre d'habitant soit un coût de **QUATRE VINGT EUROS (80 €)** pour la strate de population entre 500 et 1499 habitants pour l'année 2022.

Madame Le Maire propose d'adhérer à cette association et d'inscrire la somme au budget de l'année 2022.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTTE** d'adhérer à l'Association des Femmes Elues de l'Isère ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier

*Délibération 13/2022*

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après réception du renouvellement de la cotisation au CAUE de l'Isère, une délibération est à prendre :

#### Renouvellement de la cotisation du CAUE de l'Isère : (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement – Année 2022

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CAUE de l'Isère a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions.

Il est à disposition des collectivités et des administrations publiques, qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Pour ce faire, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de cette cotisation pour l'année 2022 qui s'élève à 100 euros, et d'inscrire cette somme au budget de l'année 2022.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTTE** le renouvellement de la cotisation au CAUE de l'Isère à hauteur de 100 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 14/2022*

Ligne de trésorerie : renouvellement du contrat « Ligne de Trésorerie Interactive : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en attente de versements de subventions et autres, il est opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000,000 euros (cent vingt mille euros). Cette ligne de trésorerie ne procure aucune ressource budgétaire. Les mouvements sont comptabilisés en classe 5 « comptes financiers ».

Après avoir pris connaissance du projet de contrat d'une ligne de trésorerie établie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes Lyon, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants :

**Article 1 :** Pour des besoins de trésorerie, la Commune de BELLEGARDE-POUSSIEU contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes – Direction de l'Economie Locale – 75, rue Victor Hugo – 38200 VIENNE, une ligne de trésorerie de 120 000,00 euros. Le taux d'intérêt de cette ligne de trésorerie interactive est composé d'un indice de référence, l'ESTER, indice au choix de l'emprunteur à chaque tirage soit ESTER augmenté d'une marge de 0.70 %, au taux fixe de 0.70 % l'an. Elle est consentie pour une durée d'un an.

**Article 2 :** Madame Le Maire est autorisée à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

- **DONNE** un avis favorable pour la reconduction de l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 120 000 euros, avec frais de dossier s'élevant à 480 euros/prélevés en une seule fois ;
- **ACCEPTE** de confier à Madame Le Maire le soin de gérer ce dossier avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes ;
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Delibération 15/2022

Taux d'imposition de 2022 : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2022 pour

- Le Foncier Bâti
- Le Foncier non Bâti.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire à l'identique les taxes de fiscalité locale de l'année 2021 sur l'année 2022.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition de Madame Le Maire,
- **DECIDE**
  - Foncier Bâti **33.63 %**
  - Foncier Non Bâti **50.21 %**
- **CHARGE** Madame Le Maire de remplir l'état de notification des taux d'imposition de 2022, quand il sera reçu par nos services, et de le transmettre à la Préfecture dûment complétée,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Delibération 16/2022

Approbation du compte administratif de 2021 : délibération

Madame SADAK Marie-France, Conseillère Municipale et Co-Responsable de la Commission Finances, propose au Conseil Municipal de délibérer sur la Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Grangeot Christelle, Maire de la Commune, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir dossier joint),
- 2) Constate, aussi bien que la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Delibération 17/2022

(Le document relatif à l'approbation du compte administratif est annexé à la fin du compte-rendu).

Affectation du résultat 2021 : délibération

Le Conseil Municipal,

Après le vote du Compte Administratif de l'exercice 2021, voté le 31 Mars 2022, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de **68 630,58 euros**.

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué sur le document annexé à la présente délibération.

Reports :

Pour Rappel ; Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -2 221.93 €  
Pour Rappel ; Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 220 717.86 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -42 131.21 €  
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 117 842.82 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 43 184.40 €  
En recettes pour un montant de : 18 906.96 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 68 630.58 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 68 630.58 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 269 930.10 €

Delibération 18/2022

## Vote du budget 2022 : délibération

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de Fonctionnement et en section d'Investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de Fonctionnement et en section d'Investissement s'équilibrent de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
011	Charges à caractère général	250 115,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
012	Charges de personnel	280 900,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
014	Atténuation de produits	6 257,35	A l'unanimité des votants – 15 voix
022	Dépenses imprévues	38 868,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
023	Virement à la section investissement	265 126,04	A l'unanimité des votants – 15 voix
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 510,79	A l'unanimité des votants – 15 voix
65	Autres charges de gestion courante	64 302,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
66	Charges financières	31 087,05	A l'unanimité des votants – 15 voix
67	Charges exceptionnelles	850,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>940 016,23</b>	<b>A l'unanimité des votants – 15 voix</b>

En section de Fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
002	Excédents antérieurs reportés	269 930,10	A l'unanimité des votants – 15 voix
013	Atténuations de charges	4 900,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
70	Produits des services du domaine et vent	51 298,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
73	Impôts et Taxes	467 112,96	A l'unanimité des votants – 15 voix
74	Dotations, subventions et participations	119 254,47	A l'unanimité des votants – 15 voix
75	Autres produits de gestion courante	25 020,70	A l'unanimité des votants – 15 voix
77	Produits exceptionnels	2 500,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>940 016,23</b>	<b>A l'unanimité des votants – 15 voix</b>

En section d'Investissement, les opérations suivantes en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
001	Déficit d'investissement	44 353,14	A l'unanimité des votants – 15 voix
020	Dépenses imprévues	24 993,77	A l'unanimité des votants – 15 voix
041	Opérations patrimoniales	1 380,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
	Réseaux électrification	16 000,00	
	<b>Total des opérations patrimoniales</b>	<b>17 380,00</b>	<b>A l'unanimité des votants – 15 voix</b>
16	Emprunts et Dettes assimilées		
	Emprunts en euros	38 089,11	A l'unanimité des votants – 15 voix
	Caution pour loyers	2 000,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>40 089,11</b>	<b>A l'unanimité des votants – 15 voix</b>
20	Immobilisations incorporelles		
	Frais d'études	37 900,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
	Concessions et droits similaires	7 500,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
	<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>45 400,00</b>	<b>A l'unanimité des votants – 15 voix</b>
21	Immobilisations corporelles	276 950,93	A l'unanimité des votants – 15 voix
23	Immobilisations en cours	16 000,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
	Restes à réaliser (pour mémoire)	43 184,40	A l'unanimité des votants – 15 voix
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>465 166,95</b>	<b>A l'unanimité des votants – 15 voix</b>

En section d'Investissement, les opérations suivantes en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
021	Virement à la section de fonctionnement	265 126,04	A l'unanimité des votants – 15 voix
040	Opération d'ordre de transfert – amortissement	2 510,79	A l'unanimité des votants – 15 voix
041	Opérations patrimoniales		
	Installation de voirie		
	Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisation	17 380,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
	<b>Total des opérations patrimoniales</b>	<b>17 380,00</b>	<b>A l'unanimité des votants – 15 voix</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		
	FCTVA	14 372,96	A l'unanimité des votants – 15 voix
	Taxe d'aménagement	12 360,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
	Excédent de fonctionnement capitalisé	68 630,58	A l'unanimité des votants – 15 voix
	<b>Total des dotations</b>	<b>95 363,54</b>	<b>A l'unanimité des votants – 15 voix</b>
13	Subventions d'investissement équipements	82 786,58	A l'unanimité des votants – 15 voix
	<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>82 786,58</b>	<b>A l'unanimité des votants – 15 voix</b>
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Caution pour loyers	2 000,00	A l'unanimité des votants – 15 voix
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 000,00</b>	<b>A l'unanimité des votants – 15 voix</b>
	Restes à réaliser (pour mémoire)	18 906,96	A l'unanimité des votants – 15 voix
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>465 166,95</b>	<b>A l'unanimité des votants – 15 voix</b>

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** le budget 2022 comme exposé ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 19/2022*

## Attribution subventions pour l'année 2022 : délibération

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget primitif 2022, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions aux Associations ayant fait une demande pour l'année 2022.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions aux Associations selon le document joint à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 20/2022*

*(Le document relatif à la liste des subventions attribuées est annexé à la fin du compte-rendu).*

## **4 – QUESTIONS DIVERSES :**

### Accord de principe pour Orange :

Monsieur JOSSERAND Philippe, Adjoint, fait part au Conseil Municipal que depuis Octobre 2021, une personne missionnée par Orange nous sollicite pour trouver un terrain communal susceptible d'accueillir un pylône/relais orange qui doit permettre d'améliorer la couverture du réseau Orange sur notre Commune.

Dès le départ, une carte sur laquelle apparaissait le lieu du pylône et la zone couverte m'a été fournie. Après recherche aucun terrain communal ne pouvait être cédé car nous n'en avons pas sur cette zone. De plus cette première carte délimitait une zone de couverture insatisfaisante car ne couvrant pas bien certains quartiers. Nous avons donc collaboré avec l'émissaire d'Orange pour rechercher un terrain pouvant convenir.

A chaque échange, j'ai demandé quelques éléments pour pouvoir répondre aux interrogations légitimes des administrés. Je n'ai rien obtenu car Orange souhaite avoir un accord préalable pour faire l'étude. Mes questions étaient sur la hauteur du mât, son emprise au sol et le périmètre théorique de bonne couverture qu'en découlera.

A compter de Mi-janvier, Orange a repris ce dossier en direct ; Orange n'a pas souhaité me donner plus d'éléments. Nos nombreux échanges ont abouti sur le fait qu'il ne souhaite plus parler qu'à Madame le Maire.

La question du jour, le Conseil municipal souhaite-t-il donner un accord préalable à l'étude par Orange de l'implantation d'un mât support de relais dans le coin nord-est du point d'apport volontaire situé en face de la Salle d'Animation Rurale.

Monsieur Jossierand Philippe reste persuadé qu'une amélioration du réseau de téléphonie mobile est nécessaire sur la commune ; elle contribue à faciliter l'implantation de nouveaux administrés et nouvelles entreprises.

Cependant cette amélioration ne peut pas se faire à n'importe quel prix.

Il estime par ailleurs qu'il est légitime d'avoir un minimum d'éléments avant de donner un accord, fût-il même de principe. Il s'abstiendra donc de donner un avis sur cet accord préalable.

Après étude de tout l'intérêt d'une meilleure couverture du réseau Orange sur notre commune, les questions posées par plusieurs élus n'ayant pas pu obtenir de réponses satisfaisantes par manque d'informations et de documents, le Conseil municipal s'est abstenu à l'unanimité pour donner un accord préalable à ce projet.

Une présentation ultérieure pourra éventuellement être faite si nous obtenons les éléments minima concernant ce dossier.

#### Informations :

- Une réunion publique concernant le projet de la Commune de mettre en place une action concernant la mutuelle des Seniors à un tarif préférentiel, ayant pour représentant l'agent commercial de chez ACTIOM, est prévue le Lundi 11 Avril 2022 à 14h00 à la Salle d'Animation Rurale. Pour rappel, la Commune n'a qu'un devoir d'information ; elle met juste à disposition un local pour que les administrés puissent rencontrer l'assureur retenu.
- La course cycliste Tour Nord Isère passera sur la Commune entre le 25 et le 29 Mai prochain.

Madame Le Maire clôt la séance à 22h00.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

#### B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6573			COMMUNE DE MONTSEVEROUX	Commune	200,00
6573			CCAS	Autre personne de droit public	3 600,00
6574			ACCA	Association	300,00
6574			ADMR DU DOLOIN	Association	600,00
6574			SOU DES ECOLES LAIQUES	Association	1 650,00
6574			HIT MUSIQUE	Association	160,00
6574			APIPAEM	Association	160,00
6574			APAJH	Association	160,00
6574			PARAGRELE	Association	100,00
6574			FOOTBALL CLUB DES COLLINES	Association	700,00
6574			COMITE PAROISSIAL	Association	100,00
6574			OCCE SANTE SCOLAIRE DE LA COYE ST ANDRE	Association	272,00
6574			CMS DE VIENNE	Association	100,00
6574			MEDICO SOCIAL - MAIRIE DE VIENNE	Association	200,00
6574			AFR	Association	850,00
6574			O FIL DU TEMPS	Association	300,00
6574			FNACA	Association	300,00
6574			SAPEURS POMPIERS DE LA CHAPELLE	Association	100,00
6574			CEA	Association	200,00
6574			ATELIER PASTEL	Association	100,00
6574			MJC	Association	650,00
6574			LES AMIS DE LA SALETTE	Association	100,00
6574			MFR CHAUMONT	Association	50,00
6574			SECOURS POPULAIRE BEAUREPAIRE	Association	100,00
6574			EFMA	Association	100,00
6574			LES CAVALIERS DE TARAVAS	Association	150,00
6574			LES CONSCRITS	Association	100,00
6574			SECOURS CATHOLIQUE BEAUREPAIRE	Association	100,00
6574			AFIPH ST MAURICE L'EXIL	Association	60,00
6574			CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	Association	100,00
6574			MFR DE MONDY - BOURG DE PEAGE	Association	60,00
6574			MFR ANNONAY	Association	160,00
6574			MFR COUBLEVIE	Association	60,00
6574			CLUB DE PETANQUE DE BELLEGARDE POUSSIEU	Association	100,00
6574			CO/PAGNIE EPHEMERE	Association	1 600,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

038107

SGC ROUSSILLONNAIS

80200 BELLEGARDE POUSSIEU

ORIGINE DU DOCUMENT : dominique.roy

Exercice : 2021

Budget collectivité : 80200

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

EXECUTION BUDGETAIRE

038107  
SGC ROUSSILLONNAISII-1  
Exercice 202180200 - BELLEGARDE POUSSIEU  
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	405 627,62	878 972,37	1 284 599,99
Titres de recettes émis (b)	83 430,64	637 590,80	721 021,44
Réductions de titres (c)		3 240,17	3 240,17
Recettes nettes (d = b - c)	83 430,64	634 350,63	717 781,27
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	405 627,62	878 972,37	1 284 599,99
Mandats émis (f)	132 717,45	524 762,23	657 479,68
Annulations de mandats (g)	7 155,60	8 254,42	15 410,02
Dépenses nettes (h = f - g)	125 561,85	516 507,81	642 069,66
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		117 842,82	75 711,61
(h - d) Déficit	42 131,21		

HEL-14(1)GT-13-CH0110 - 0000

22

038107  
SGC ROUSSILLONNAISEtat II-2  
Exercice 202180200 - BELLEGARDE POUSSIEU  
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-2 221,93		-42 131,21		-44 353,14
Fonctionnement	252 641,69	31 923,83	117 842,82		335 560,68
<b>TOTAL I</b>	<b>250 419,76</b>	<b>31 923,83</b>	<b>75 711,61</b>		<b>294 207,54</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I+II+III</b>	<b>250 419,76</b>	<b>31 923,83</b>	<b>75 711,61</b>		<b>294 207,54</b>

Régularisation d'écritures d'amortissements sur exercices antérieurs non budgétaires impactant le compte 1068, autorisée par délibération N°01-2021 du 29 janvier 2021, occasionnant une différence entre compte de gestion et compte administratif 2021, régularisée lors de l'affectation des résultats.

<b>II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 -- Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 510,17		1 510,17
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	48 671,52		48 671,52
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	437 712,00		437 712,00
74	Dotations et participations	118 927,66		118 927,66
75	Autres produits de gestion courante	24 691,78	0,00	24 691,78
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 937,50	0,00	2 937,50
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement -- Total</b>		<b>634 350,63</b>	<b>0,00</b>	<b>634 350,63</b>
<b>Pour information</b>				<b>220 717,88</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	24 824,61	0,00	24 824,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	31 923,83		31 923,83
13	Subventions d'investissement	22 436,41	0,00	22 436,41
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	355,00	0,00	355,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
19	Neutrat. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	1 380,00	1 380,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 510,79	2 510,79
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement -- Total</b>		<b>79 539,85</b>	<b>3 890,79</b>	<b>83 430,64</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ait créé.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 -- Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	189 454,52		189 454,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	233 465,94		233 465,94
014	Atténuations de produits	4 267,35		4 267,35
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	54 083,63		54 083,63
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
68	Charges financières	32 612,58	0,00	32 612,58
67	Charges exceptionnelles	123,00	0,00	123,00
88	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 510,79	2 510,79
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement -- Total</b>		<b>513 997,02</b>	<b>2 510,79</b>	<b>516 507,81</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	37 943,20	0,00	37 943,20
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>37 943,20</b>	<b>0,00</b>	<b>37 943,20</b>
19	Neutrat. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	1 380,00	1 380,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement -- Total</b>		<b>124 481,85</b>	<b>1 380,00</b>	<b>125 861,85</b>
<b>Pour information</b>				<b>2 221,93</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ait créé.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.